

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 335

présenté par

Mme Pinel, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié,
Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac,
M. Pancher, M. Pupponi et Mme Wonner

ARTICLE 46 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour faciliter la réalisation des opérations d'infrastructures linéaires de transport, cet article propose de recourir aux marchés de conception-réalisation pour les infrastructures de l'État.

Outre les marchés de conception-réalisation, il existe des marchés globaux de performance qui permettent à un acheteur d'associer l'exploitation à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations (de travaux, de fournitures ou de services), pour remplir des objectifs chiffrés de performance en termes d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique.

Par conséquent, dans un contexte où l'urgence écologique est devenue prioritaire, le recours à un marché global de performance semble plus pertinent que le nouveau marché de conception-réalisation prévu au présent article.